

## Les diagnostics obligatoires pour la location

Diagnostic	Description	Nature du logement	Durée de validité
<b>Diagnostic de performances énergétiques (DPE)</b>	Évaluation de la quantité d'énergie consommée, de la performance énergétique, et de l'impact des émissions de gaz à effet de serre	Immeubles bâtis	10 ans
<b>Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)</b>	Repérage et mesurage des revêtements comportant du plomb	Immeuble d'habitation construit avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1949	* Présence de plomb : 6 ans * Absence de plomb : illimité
<b>Diagnostic amiante des parties privatives</b> (sous condition d'un décret d'application)	Repérage des matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante	Parties privatives d'un immeuble bâti construit avant le 1 <sup>er</sup> juillet 1997	* Présence d'amiante : 3 ans * Absence d'amiante : illimité (si réalisé avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 : nouveau diagnostic à réaliser car élargissement du contrôle)
<b>État des risques naturels, miniers, et technologiques (ERNMT)</b>	Plan de prévention des risques technologiques, plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou zone de sismicité	Immeuble dont la commune est visée par un arrêté préfectoral	6 mois
<b>État de l'installation intérieure d'électricité</b>	Évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes	Immeuble d'habitation, ou partie d'immeuble affectée à l'habitation, dont l'installation a été réalisée depuis plus de 15 ans	6 ans * Immeuble collectif construit avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1975 : à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 ; * Les autres logements : à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>État de l'installation intérieure de gaz</b>			